



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°24-2020-061

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la Dordogne

24-2020-09-15-001 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2020-09-15-001

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats pour les
élections sénatoriales du 27 septembre 2020



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations

Arrêté n°

Fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.298, L.299, L.301 à L.304 et R.149 à R.153 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2020-08-10-001 du 11 août 2020 fixant notamment les dates de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections sénatoriales ;

Vu l'ordre de dépôt et d'enregistrement des candidatures à la préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats et de leurs remplaçants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Dordogne est fixée comme suit :

Candidats	Nuance attribuée au candidat	Remplaçants
1. M. Alain CASTANG	Divers gauche (DVG)	Mme Brigitte CABIROL
2. Mme Marilyne FORGENEUF	Europe écologie les Verts (VEC)	M. Gaëtan BRIZARD
3. M. Serge MERILLOU	Parti socialiste (SOC)	Mme Christelle BOUCAUD
4. Mme Marie-Claude VARAILLAS	Parti communiste français (COM)	M. Benoît SECRESTAT
5. Mme Joëlle HUTH	Divers droite (DVD)	M. Alain PREVOST
6. M. Jean Pierre CUBERTAFON	Mouvement démocrate (MDM)	Mme Claudine FAURE
7. M. Philippe THOMAS	Europe écologie les Verts (VEC)	Mme Colette BATAILLER
8. M. Robert DUBOIS	Rassemblement national (RN)	Mme Florence JOUBERT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Dordogne.

Périgueux le 15 SEP. 2020

Le préfet


Frédéric PERISSAT